



I N F O N Z

Echos des syndicats et sections syndicales de
l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région



N° 14 - Novembre 2015

Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région

Secrétaire Général : Gérard Caillon

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30 - Vendredi : 9h30 - 12h30

Site : www.ulfonz44600.fr

Mail : ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr

Permanence Juridique : Sur rendez-vous uniquement

Permanence AFOC : Sur rendez-vous

Permanence Retraités : Jeudi après midi

COMMUNIQUE FO (extrait)

14 novembre : Attentats à Paris

La Confédération Force Ouvrière est, comme tout un chacun, choquée et révoltée par le terrorisme et la tragédie qui ont frappé la population et le pays cette nuit.

Elle tient à faire connaître sa tristesse et sa compassion pour toutes les victimes, leurs familles leurs proches.

Elle tient aussi à saluer les fonctionnaires et agents des services publics mobilisés sur le champ, dans de telles tragiques et difficiles circonstances.....

Plus que jamais les valeurs de la République résonnent de toute leurs forces : Liberté, Egalité, Fraternité et Laïcité - Unité et indivisibilité.

Retraites complémentaires FO refuse de signer l'inacceptable !

Retraites complémentaires Ce qu'ils ont fait !



FO, l'un des principaux artisans du régime des retraites complémentaires (AGIRC et ARRCO) depuis ses origines, a refusé de signer le dernier projet d'accord car il est inacceptable

De 62 à 63 ans !

Cet accord recule de 62 à 63 ans l'âge permettant de bénéficier de la pension complémentaire à taux plein. Il ouvre la voie, après les élections présidentielles, à un recul pour tous (privé et public) de l'âge légal ou à une augmentation de la durée de cotisation.

La « solidarité » dévoyée

Le cœur de l'accord inflige, à partir de 2019, à tous les salariés qui remplissent les conditions d'un départ à taux plein au régime de base, quel que soit leur âge, un coefficient dit « de solidarité », en fait un abatement de la pension complémentaire de 10 % pendant trois ans (-50 euros par mois pour une retraite mensuelle nette de 1300 euros).

Seule issue pour échapper à cette sanction, « prolonger son activité professionnelle pendant quatre trimestres. »

Non seulement quasiment personne ne sera épargné, mais certaines catégories plus fragiles (femmes, invalides, seniors au chômage, salariés en situation de pénibilité) seront durement frappées.

Hélène, 2 enfants,
née en avril 1957

Âgée de 62 ans en 2019, elle totalisera 150 trimestres cotisés + 16 trimestres validés (au titre de ses deux enfants), soit 166 trimestres. Elle remplira donc les conditions du taux plein.

Si elle demande la liquidation de sa retraite au 1^{er} mai 2019, elle subira un abatement de 10 % sur sa complémentaire pendant trois ans. Si elle ne peut soutenir ce manque à gagner, elle n'aura d'autre choix que de travailler un an de plus.

RETRAITE

63

www.force-ouvriere.fr

Force Ouvrière à IDEA, sous-traitant d'Airbus

Stéphane Pitiot est le secrétaire du syndicat FO de la manutention de St-Nazaire et de sa section syndicale à IDEA. Il nous explique la réalité du travail et de l'activité syndicale FO dans cette entreprise nazairienne.

Infonz : IDEA est sous-traitant d'Airbus à St-Nazaire. Quelles sont les prestations que vous réalisez ?

Stéphane : nous nous occupons de la gestion et du fonctionnement du système logistique.

C'est-à-dire que nous réceptionnons les pièces, qu'elles soient transportées par avions, camions ou navires. Nous les positionnons en palettes, de façon qu'elles soient directement utilisables de façon opérationnelle dans les enchaînements d'assemblage.

Nous nous occupons ensuite du suivi en peinture puis de l'expédition des produits finis.



Stéphane Pitiot

Infonz : fin juin, la coordination FO des sous-traitants d'Airbus a tenu une conférence de presse¹ mettant en cause le dumping social en œuvre dans ces entreprises. Peux-tu nous décrire la situation sociale à IDEA ?

Stéphane : la bonne nouvelle c'est qu'il y a des commandes et du travail et qu'à partir de 2019, 60 avions A320 sortiront par mois, au lieu de 44 en ce moment.

Mais on se demande comment compte tenu des soucis actuels du fait des cadences irréalisables !

Il faut dire que les contrats ont été passés aux moins disant et qu'Airbus a imposé aux sous-traitants 3 % de baisse annuelle des coûts pendant 4 ans. Du coup ces entreprises ont de la peine à suivre.

Les pièces n'arrivent pas en temps et en heure, il y a des problèmes de places de stockage et surtout le manque de main d'œuvre est criant à IDEA comme à AIRBUS. D'où un boulot monstre, une ambiance tendue, parfois de la casse.

Des pièces arrivent quelquefois avec des défauts, voire des malfaçons, sources de reprises, donc de surcoûts et de délais non tenus. Il faut dire qu'elles proviennent souvent de pays étrangers sous développés, sans savoir faire. La grande crainte c'est que cela puisse passer en maille : n'oublions pas que la sécurité est vitale dans nos métiers.

Infonz : il y a aussi des conséquences sociales j'imagine ...

Stéphane : tu penses bien qu'à force de pousser les salariés à leurs limites, il y a une augmentation des arrêts maladie et des accidents de travail : en deux mois, nous sommes passés de 7 à 10 % des effectifs ; selon les chiffres donnés ce matin en DP il y avait 9 arrêts, 5 en maladie et 4 en accidents de travail (pour 84 salariés sur le site de Gron).

Il y a une réelle saturation, d'autant qu'au nom de la « nécessaire flexibilité », notre direction refuse d'embaucher les intérimaires en CDI : après 18 mois, ces collègues sont remerciés, et ce malgré la formation dont ils ont bénéficié et l'expérience qu'ils ont acquis !

Infonz : dans ces conditions, comment réagit la section syndicale et quelles sont vos revendications ?

Stéphane : de temps en temps, comme hier, on stoppe les cadences pour 2 ou 3 heures, cela nous permet de souffler !

A noter qu'il n'y a alors pas de réaction de la direction : un aveu ?

Nous attendons bien entendu les résultats de l'initiative de la coordination FO des sous-traitants d'Airbus : une délégation menée par Fabrice Chassaing doit être reçue le 13 novembre.

Nos revendications portent sinon sur les salaires bien sûr et sur des embauches nécessaires en CDI, à commencer par les intérimaires : nous en réclamons 15, en plus des 6 que nous avons obtenues cette année.

Au plan salarial, les résultats de la NAO² 2015 n'ont pas été trop mal : 1,4 % en AG et 0,594 % en AI, soit + 1,95 % en moyenne.

Nous avons aujourd'hui une répartition entre AI et AG³ de 30% - 70 % que nous voulons conserver,

¹ Voir dans Infonz n° 13 d'octobre 2015, l'interview de Claude Arnau secrétaire du syndicat de la métallurgie.

² NAO : Négociation Annuelle Obligatoire.

alors que la direction voudrait aller vers 50 % - 50 %.

Par ailleurs, nous avons refusé que la direction remplace le 13ème mois par un accord d'intéressement.

Nous avons aussi obtenu un rattrapage sur 7 ans de repos compensateurs de nuit non comptés et d'heures supplémentaires portées aux compteurs individuels. L'entreprise a dû verser une enveloppe conséquente aux salariés concernés (de 300 jusqu'à 1600 € de rattrapage suivant les cas).

Evidemment, la direction ne voit pas tout cela d'un très bon œil et tente de mettre des bâtons dans les roues : tentative de pression (via l'UD !), remise en cause de la couverture de ma formation syndicale, absence d'AI pendant 3 ans

Infonz : avec cette activité, comment se porte la section FO ?

Stéphane : au mieux.

Lors des dernières élections (délégation unique DP - CE), nous avons obtenu 86 % des voix sur les deux collèges. Nous avons 3 élus titulaires et 3 suppléants.

Nous avons jugé important de laisser une place à la CGT (1 titulaire et 1 suppléant), nos relations sont bonnes et c'est bien que nous soyons unis dans l'entreprise.

Repère

IDEA Groupe est né en 2012, nouvelle appellation du Groupe « MTTM La Fraternelle », créé en 1919 à Saint-Nazaire. Son siège social est à Montoir.



IDEA Groupe est un prestataire de gestion de la chaîne logistique (« supply-chain »).

En 2014 : 1 000 salariés sur 35 sites (dont 15 en Basse Loire) - 100 millions d'€ de chiffres d'affaires.

Actualités du service juridique de l'UL

Les affaires vont toujours bon train. Il n'y a pas de risque de chômage au niveau de notre petite cellule juridique !



Philippe Joulain et Marc Bailler-Geon

Un étudiant en droit qui sera officiellement avocat très prochainement nous prête main forte depuis fin septembre jusqu'en décembre.

Bilan de quelques affaires récentes :

- Employées de vie scolaire (6) : salariées embauchées en contrats aidés de droit privé par l'Education Nationale pour s'occuper des enfants handicapés dans les classes maternelles ou élémentaires.

La Cour d'Appel de Rennes a totalement réformé le jugement des Prud'hommes où ces salariées avaient été déboutées de leurs demandes début 2014. **Chacune de ces salariées a gagné 6 500 € environ.** Certaines ont déjà fait don de 500 € chacune à notre UL.

- Un salarié routier contre une société de transports en liquidation : **le salarié a obtenu environ 7 500 €, mais nous avons fait appel partiel car certaines de ses demandes n'ont pas été satisfaites.**

- Une employée de café-restaurant contre son employeur qui a cherché à la rouler dans la farine lors de la signature d'une rupture conventionnelle. **La salariée a obtenu en partie satisfaction (1 500 €) et a fait un don de 100 € à notre UL.**

- Affaires en référé : plusieurs affaires dans la période récente se sont bien terminées pour les salariés. Ainsi, nous avons empêché la rupture unilatérale par l'employeur d'un contrat d'apprentissage, nous avons obtenu la rectification d'un solde de tout compte au profit d'une salariée, etc...

Par ailleurs, nous continuons à recevoir chaque semaine de nombreux salariés pour des conseils ou des renseignements sur leurs droits.

³ AI, AG : Augmentations Individuelles, Augmentations Générales.

Mobilisation des agents hospitaliers de Guérande / Le Croisic

Jeudi 12 novembre 2015, un rassemblement à l'initiative des syndicats FO et CGT du Centre Hospitalier Intercommunal de la Presqu'île s'est déroulé devant la mairie de Guérande où se déroulait une réunion des maires des communes environnantes.

Cette mobilisation du personnel de cet établissement de santé - rejoint par des délégations FO d'autres hôpitaux et EPHAD du département, ainsi que par des usagers - a rassemblé environ 150 personnes. La présence importante de l'interprofessionnel démontre bien que tous les établissements de santé sont concernés et que seule une résistance nationale fera aboutir les revendications.



Nathalie Auguste, secrétaire du syndicat, a rappelé les difficultés budgétaires dans lequel se trouve son établissement, indiquant que l'A.R.S. impose des mesures d'austérité supplémentaires afin de palier au manque de moyens financiers attribués par l'Etat.

Les baisses d'effectifs annoncées vont venir à nouveau dégrader les conditions de prises en charge des patients et résidents et accentuer les dégradations des conditions de travail des personnels. La structure du Croisic doit subir d'importants travaux architecturaux pour pouvoir continuer à accueillir des personnes âgées dans des conditions décentes. Aujourd'hui, l'A.R.S. et le Conseil Départemental n'ont pas l'intention de subventionner de tels travaux indispensables au maintien d'un EHPAD public dans cette commune. **C'est la garantie de l'offre de soins et la liberté de choisir entre le public et le privée qui est bafouée.**

Les maires ont été invités à s'exprimer sur leurs orientations politiques envisagées. Tous ont reconnu le professionnalisme des agents hospitaliers et affirmé leurs attachements aux services publics de santé.

Un bémol, malgré tout, la maire du Croisic et de Batz-sur-Mer qui a proposé un plan B pour maintenir un EHPAD sur sa commune en annonçant un projet de construction d'une nouvelle structure avec un partenaire privé sous couvert de la convention collective FEHAP. Ceci n'a pas manqué de faire réagir avec virulence les manifestants présents revendiquant unanimement le maintien du service public de santé.

Après une manifestation vers la permanence du député, Eric Priou (absent), l'annonce d'une rencontre ce même jour à 17 heures entre les représentants du personnel et les élus a ponctué cette mobilisation.

Routiers : accord salarial signé par FO

On se rappelle la difficile mobilisation des routiers du début d'année revendiquant + 5 % et un taux horaire de 10 € minimum à l'embauche dans laquelle FO avait pris toute sa place : voir Infonz n° 8 de fév. 2015.



Thierry Aubineau

Après avoir consulté ses syndicats TRM - d'accord à 72.05 % - la Fédération Nationale des Transports et de la Logistique FO/UNCP vient de signer un accord salarial applicable le 1er janvier 2016. Il permet une augmentation moyenne de 2,146 % des taux horaires conventionnels, bloqués depuis 3 ans. Exemple pour les ouvriers roulants et sédentaires: coef. 110M à 120M : 9,68 € - 128M : 9,71 € - 138M : 9,73 € - 150M : 10€

Agenda

- 19 novembre : élections professionnelles SNCF
- 23 au 25 novembre : stage de formation des conseillers prud'homme à l'Epine (Noirmoutiers)
- 26 novembre : AG des Métaux à l'UL

Pour mémoire :

- **Jeudi 17 Mars : Congrès de l'UL à La Baule**

Association des Retraités FO

Samedi 27 février 2016 à Rezé

(13 h 30 - 19 h 15)

Sortie Spectacle « La Bonne Garde » : sketches, ballets, tableaux visuels et musicaux ; 3 heures de rires, émotions avec les artistes. Prix total 39,50 €. Clôture des inscriptions jeudi 26 novembre (acompte de 25 €).